

Programme de bourses de l'ICANN : processus et conditions générales (mise à jour en attente)

1. Processus de candidature

Le seul moyen de déposer une candidature au programme de bourses de l'ICANN est le système de dépôt de candidatures en ligne. Toutes les informations demandées dans le formulaire de candidature doivent être renseignées en anglais, directement dans le formulaire en ligne. Si l'anglais n'est pas votre première langue, vous êtes encouragé à traduire votre candidature en anglais. Si vous décidez de déposer votre candidature dans une langue autre que l'anglais, le comité de sélection du programme de bourses POURRA utiliser le traducteur de Google ou un autre outil de traduction pour lire votre candidature. Toutefois, les membres du comité ne sont pas obligés à faire la traduction ; si la traduction était utilisée, il ne pourra pas garantir que celle-ci reflète l'intention originale de la candidature.

Une fois que vous commencez votre dépôt de candidature en ligne, le délai dont vous disposez pour renseigner le formulaire s'étend jusqu'à la fin de la période de dépôt de candidatures.

Veuillez bien prendre note de la date de fin de dépôt de candidatures, qui figure sur <http://icann.org/en/fellowships/>. Les candidatures actives mais incomplètes NE seront PAS prises en compte après la clôture de la période de dépôt de candidatures.

Le programme prend en charge jusqu'à 60 participants pour chacune des réunions publiques de l'ICANN A et C. La réunion B de l'ICANN, le forum de politique, est actuellement ouverte uniquement aux anciens boursiers du programme étant activement engagés dans la communauté multipartite de l'ICANN ; le processus de révision se trouve à un stade pilote

Un comité de sélection indépendant examine les candidatures éligibles. Le comité évalue chaque candidature conformément aux [critères de sélection de candidats du programme de bourses de l'ICANN \(en attendant les mises à jour de la révision actuelle du programme étant publiée pour consultation publique\)](#). Tous les candidats retenus sont annoncés sur la page Web de l'ICANN, environ 8 semaines après la clôture de la période de candidatures en ligne. Les dates précises figurent sur [la page Web consacrée au programme des bourses](#). La

publication est la seule communication que les candidats pourront voir. Au moment de la publication, les candidats retenus recevront également un courriel de suivi et une lettre de confirmation qu'ils devront retourner dans la semaine suivant sa réception et où ils déclarent accepter la bourse. Si un candidat n'accepte pas la bourse, une liste déjà établie de suppléants sera utilisée pour pourvoir le poste vacant.

Le programme de bourses de l'ICANN prévoit la possibilité pour les candidats d'y participer trois fois, sachant que lors de leur première expérience, les boursiers commencent à comprendre le modèle multipartite et le travail de l'ICANN, alors que ce n'est qu'à leur deuxième ou troisième participation qu'ils sont capables de mettre à profit leur expérience initiale pour s'engager dans le travail d'une des [communautés de l'ICANN](#). Le comité de sélection des boursiers peut utiliser son pouvoir discrétionnaire dans le choix des candidats admissibles à des bourses supplémentaires avec des fondements appropriés, y compris la possibilité pour les anciens boursiers de servir comme entraîneurs de nouveaux arrivants.

À partir du processus de dépôt de candidatures pour la 53e réunion de l'ICANN, les anciens boursiers du programme, y compris ceux qui y ont participé trois fois, peuvent choisir de se porter candidats pour assurer le coaching des nouveaux arrivants. Le rôle de coach n'équivaut pas à une deuxième ou troisième candidature au programme ; il s'agit d'une option à part. Un candidat au coaching qui n'est pas retenu pour remplir ce rôle peut ou non être sélectionné comme participant au programme de bourses en fonction des conditions générales de sélection établies par le comité du programme et la situation des autres candidats.

Les critères de sélection applicables au coaching des nouveaux arrivants comprennent, entre autres : la connaissance générale de l'ICANN et du modèle multipartite ; l'évaluation des membres de l'équipe régionale de participation de parties prenantes mondiales de l'ICANN et/ou des dirigeants de la communauté de l'ICANN ; les expériences du candidat au sein du programme de bourses qui montrent son aptitude à assurer le rôle de coaching ; son rôle actuel au sein de l'ICANN, le cas échéant ; les raisons de son intérêt à participer à une réunion spécifique ; et la connaissance générale du travail en cours en matière de gouvernance au sein de l'écosystème de l'Internet.

2. Financement des frais de déplacement et autres pour les candidats retenus

Le billet est réservé par l'ICANN à travers son fournisseur de services de voyage. L'achat par l'ICANN du billet d'avion pour un bénéficiaire du

programme ne se fera qu'à condition que celui-ci possède tous les documents de voyage requis, y compris les visas et, dans certains cas, les visas de transit, et une fois qu'il en aura fait parvenir à l'ICANN des copies en format pdf.

Les bénéficiaires du programme de bourses n'ont pas le droit de créer leur propre itinéraire de voyage et ne sont pas autorisés à modifier ou à étendre celui créé par le service de voyages de l'ICANN à moins que ces modifications soient approuvées par l'équipe de l'unité constitutive de l'ICANN responsable des services de voyage et appliquées par le fournisseur de services de voyage de l'ICANN.

L'ICANN ne saura pas être tenue responsable des pertes ou des frais (y compris pour des billets d'avion) encourus par le candidat en raison de tout retard dans son voyage dû à des informations inexactes fournies par le candidat, au dépassement des délais établis pour la présentation des formulaires requis ou à tout refus d'octroi de visa par le pays hôte ou le pays de transit.

Pour les réunions de l'ICANN, une indemnité de 500 USD maximum sera accordée aux bénéficiaires du programme pour couvrir des frais personnels raisonnables (repas, transport terrestre, frais associés, etc.). La moitié de l'indemnité sera donnée à chaque bénéficiaire du programme lors de la réunion de l'ICANN ; la deuxième moitié leur sera réglée par virement bancaire, après l'accomplissement réussi du programme de bourses de l'ICANN.

Les frais encourus par les bénéficiaires du programme pour obtenir un visa seront couverts à concurrence de 200 USD par l'indemnité prévue dans les directives de l'unité constitutive de l'ICANN responsable des voyages.

L'ICANN couvrira uniquement le coût d'une chambre dans les hôtels partenaires de l'ICANN pour la réunion, tel qu'établi par le fournisseur de services de voyages de l'ICANN. Tout frais d'hôtel supplémentaire (téléphone, service de chambre, laverie, films) est à la charge du bénéficiaire du programme de bourses. L'hôtel peut demander au boursier une carte de crédit ou un dépôt en espèces comme garantie de ses dépenses.

3. Lois nationales et législation

Pendant la durée du voyage organisé par le programme de bourses de l'ICANN, le bénéficiaire du programme se doit de respecter les lois et la législation du pays d'accueil (y compris, entre autres, les lois en

matière d'immigration, d'impôts, de douanes, d'emploi et de contrôle des changes).

Le bénéficiaire du programme est responsable de respecter toutes les réglementations (y compris celles concernant les visas et les vaccins obligatoires) du pays visité.

L'ICANN n'est pas chargée d'obtenir les visas pour les bénéficiaires du programme mais PEUT éventuellement apporter son aide aux démarches administratives en mettant à disposition de chaque boursier une lettre d'invitation à la réunion de l'ICANN.

Aucune demande de remboursement de la part d'un boursier ou d'un tiers au titre d'une demande de permis de travail ou de tout autre frais découlant de l'application de la législation nationale de quelque pays que ce soit ne sera admise par l'ICANN.

L'ICANN est une société californienne d'utilité publique à but non lucratif immatriculée aux États-Unis, si bien qu'elle se doit de respecter toutes les lois et réglementations de la Californie et des États-Unis.

4. Documents de voyage requis

Les boursiers retenus doivent posséder un passeport en cours de validité pour que l'ICANN puisse réserver tout voyage (billet d'avion et hôtel).

Les documents de voyage requis par le pays d'origine du boursier ou par le pays hôte de la réunion. Un visa peut éventuellement être nécessaire. Il est très IMPORTANT que le bénéficiaire du programme se renseigne auprès du consulat local du pays concerné.

Des visas de transit peuvent être nécessaires pour effectuer des correspondances dans certaines villes ou pays. Les boursiers doivent se renseigner auprès du consulat local des pays concernés.

Les boursiers doivent toujours avoir sur eux une attestation d'assurance maladie. L'ICANN NE fournit PAS d'assurance maladie.

** Le nom du bénéficiaire du programme qui apparaît sur tous les documents de voyage doit correspondre à celui qui figure sur son passeport en cours de validité **

5. Sécurité et santé

Le bénéficiaire du programme de bourses est le seul et unique responsable de souscrire et de régler toutes les assurances nécessaires, y compris, entre autres, l'assurance maladie.

Le bénéficiaire du programme est le seul responsable d'effectuer les demandes d'indemnisation auprès des assurances concernées (y compris tout frais associé).

L'ICANN n'est responsable ni de la santé, ni de la sécurité, ni des effets personnels du bénéficiaire du programme.

Le boursier est le seul et unique responsable de sa propre santé et sécurité pendant sa participation au programme de bourses.

L'ICANN recommande fortement aux bénéficiaires du programme de se renseigner auprès des autorités diplomatiques et consulaires de leurs pays d'origine, et de respecter les conditions de voyage et de sécurité applicables dans les pays visités dans le cadre du programme de bourses. L'ICANN n'est pas responsable de fournir des informations ou de proposer des recommandations concernant les conditions de voyage ou la sécurité des voyageurs.

Au cas où le voyage aux destinations prévues ne serait pas recommandé par les autorités pertinentes, le bénéficiaire du programme faisant le choix de ne pas voyager doit en avertir immédiatement le gestionnaire du programme des bourses de l'ICANN. L'ICANN décidera alors si elle met fin à la participation du candidat au programme de bourses.

L'ICANN suggère fortement aux boursiers de se renseigner auprès des professionnels de la santé sur les risques sanitaires potentiels des régions à visiter. Avant le déplacement, les boursiers doivent se faire appliquer, à leurs propres frais, tous les vaccins recommandés et suivre un traitement préventif contre le paludisme si le déplacement a lieu dans des régions où cette maladie est endémique.

ATTENTION : CERTAINES RÉGIONS DE TRANSIT PEUVENT ÉGALEMENT EXIGER CERTAINS VACCINS OU L'ÉCOULEMENT D'UN CERTAIN DÉLAI AVANT LE VOYAGE EN RAISON DE VOTRE RÉGION D'ORIGINE.

6. Rapport à présenter après la réunion

Chaque boursier doit présenter à l'ICANN un rapport dans un délai d'un mois suivant la fin du programme de bourses. Le rapport doit faire état des expériences du boursier dans le cadre du programme et mettre

l'accent sur ses contributions futures aux processus de l'ICANN et à sa communauté.

Les boursiers PEUVENT être amenés à compléter un formulaire d'évaluation ou un sondage sur la qualité du programme de bourses qui sera soumis à l'issue de la réunion de l'ICANN.

7. Prorogation

Si un candidat a accepté de participer à une réunion de l'ICANN en qualité de boursier et qu'en raison de circonstances exceptionnelles et imprévues il se trouve dans l'impossibilité d'y assister, l'ICANN peut, sur demande écrite du candidat et à sa seule discrétion, selon un examen au cas par cas des facteurs pertinents, considérer la possibilité d'accepter à nouveau la candidature, afin que le Comité de sélection de bourses décide de son approbation pour la prochaine réunion de l'ICANN.

8. Non-respect des conditions

Veillez noter qu'en cas de non-respect par le boursier des conditions ci-dessus applicables au programme de bourses de l'ICANN, l'ICANN se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, y compris, entre autres : (i) mettre fin à la participation au programme avant la fin de la réunion ; (ii) décider du départ anticipé du boursier du programme et de la réunion de l'ICANN ; (iii) et/ou demander au boursier de prendre en charge le coût des dépenses.